

PROGRAMME DE FORMATION DAE

INITIATION AUX PREMIERS SECOURS AVEC DÉFIBRILLATEUR (DAE)

(Décret 2007-705 du 04/05/2007 et arrêté du 06/11/2009)

Public : entreprises ayant implanté un défibrillateur sur leur site ou ayant l'intention de le faire, participation à l'effort national de prévention des décès par arrêt cardiaque, renforcement de la vigilance intra-entreprise en application du décret 2007-705 du 4 mai 2007 et de l'arrêté du 6 novembre 2009.

Objectifs : être capable de prendre en charge une victime inconsciente et mettre en œuvre un **Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)** en attendant l'arrivée des secours.

Nombre de participants : 4 à 8 personnes

Conduite à tenir en cas d'accident :

- › **Protéger :** recherche des risques persistants (électrisation, écrasement, incendie ou explosion, asphyxie) et suppression du danger ou éloignement de la victime
- › **Examiner :** observation des fonctions vitales et reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale
- › **Alerter ou faire alerter :** organisation des secours dans l'entreprise et des secours publics
- › **Secourir :** Réanimation **Cardio-Pulmonaire (RCP)**, **Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)**, **RCP** chez les personnes âgées, adultes, enfants et nourrissons

Placement dans la chaîne de secours :

- › Connaître son rôle primo-actant dans la chaîne de secours
- › Comprendre le rôle primordial du primo-actant pour la survie de la victime et se mettre dans un état de vigilance avec ce rôle

Méthodes pédagogiques :

- › Alternance théorie et pratique
- › Mises en situation
- › Supports vidéo réalisés par l'INRS
- › Mannequins (adultes, enfants et nourrissons)
- › Modèle de tête en coupe
- › SKILL GUIDE
- › Défibrillateurs
- › Fascicule de support de formation pour chaque participant

Validation et modalités : formation non certifiante et non diplômante. Une attestation de présence est remise à chaque participant à l'issue de chaque séance.